



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : 13 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes d'Avesnes-les-Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2022/103 portant sur la valorisation des métaux issus de la crémation

Membres présents (52 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (9) : MARECHALLE Didier à GOURMEZ Nicole, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BALÉDENT Matthieu, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, CLERC Sylvie à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHEZ Jean-Pierre à HENNEQUART Michel, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

Membre excusé (2) : GOETGHELUCK Alain, DEFAUX Maurice

Membres absents (9) : MACAREZ Jean-Félix, HERBET Yannick, LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, GERARD Jean-Claude, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, JUMEAUX Stéphane

Secrétaire de séance : Jérémy RICHARD

Délibération 2022/103 portant sur la valorisation des métaux issus de la crémation

Conformément au décret n° 2022-1127 du 5 août 2022 encadrant les modalités relatives aux métaux issus de la crémation d'un défunt et prévoyant une information des familles et des autorités délégantes sur la destination de ces métaux, et à l'article R2223-103-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- I- « Le gestionnaire du crématorium verse le produit de la cession des métaux récupérés à l'issue de la crémation à une ou plusieurs communes, qui ne peuvent affecter la somme correspondante qu'à la prise en charge des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.
- II- Le don mentionné au 2° du II de l'article L.223-18-1-1 ne peut être effectué qu'après d'une association d'intérêt générale ou d'une fondation reconnue d'utilité publique, figurant sur une liste établie par l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent pour la création et la gestion d'un crématorium.
- III- Le gestionnaire du crématorium affiche dans la partie publique de l'établissement une information concernant la destination des métaux issus de la crémation et l'utilisation des métaux issus de la crémation et l'utilisation du produit éventuel de leur cessions. Cette information comprend :
 - a. Les dispositions des I et II de l'article L. 2223-18-1 ;
 - b. La liste des communes bénéficiaires des versements mentionnés au I du présent article et la liste des associations d'intérêt général et des fondations reconnues d'utilité publique établie sur le fondement du II du présent article.
- IV- Le gestionnaire du crématorium publie chaque année les montants et les bénéficiaires -des financements et dons effectués en application de l'article L. -. Le gestionnaire met gratuitement à disposition un exemplaire de cette publication dans la partie publique de l'établissement. Cette publication est également mise à disposition, sous forme électronique, sur le site internet du gestionnaire lorsqu'il existe. »

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et Catésis (CA2C) doit statuer sur le choix d'une Association/Fondation afin de verser la recette de la valorisation des métaux issues des crémations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide de verser ladite somme à l'Association Oscar LAMBRET à LILLE, au pôle d'oncologie pédiatrique qui est inscrite à la liste des associations d'intérêt général et des fondations reconnues d'utilité publique. Cette dernière a pour but d'accompagner les enfants et adolescents atteints du cancer dans la continuité de leur éducation et scolarité.

Note de crédit d'ORTHOMETALS

DATE	MONTANTS
AOUT 2022	7 866,89€
OCTOBRE 2021	5 610,68€
DECEMBRE 2020	1 786,90€
AOUT 2020	3 289,10€
DECEMBRE 2019	1 379,11€
JUILLET 2019	1 767,26€
AOUT 2018	4 136,20€
DECEMBRE 2017	9 773,66€
TOTAL DEPUIS OUVERTURE	35 609,80€

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 26/10/2022

Publication le 26/10/2022

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON

**IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.